AVIS DE COURSE

BLAYAISE-TRANSGIRONDE 2023
22 et 23 AVRIL 2023

BLAYE
BLAYE NAUTIQUE
5B

PREAMBULE

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES
L'épreuve est régie par :
1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.* (RCV 2021-2024)
1.2 -Les règlements fédéraux
1.3 - Les règles du championnat de l'estuaire de la Gironde 2023

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1 Les IC seront disponibles après réception du formulaire d'inscription et sur le site internet du club.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante BLAYE NAUTIQUE33.COM

3 COMMUNICATION

3.1 [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
3.2 Une VHF en veille sur le canal 72 sera obligatoire pendant la course ainsi qu'un téléphone portable.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
-L'épreuve est ouverte à
4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
-Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation - côtière de la Division 240.
-Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur .

4.2 - tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum net de 6.
4.3 Documents exigibles à l'inscription :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Une licence Club FFVoile valide. Pour les mineurs, la licence compétition ou pratiquant accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- Des licences temporaires pourront être délivrées par le club jusqu'au vendredi 21 Avril 20H, par règlement de 16€.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, les, richard.jeanpaul101@gmail.com jusqu'au 20 AVRIL 2023.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Néant

6 PUBLICITE

6.1 [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : la confirmation de l'inscription se fera par VHF canal 72.

Date	De	À
22 AVRIL	7H	7H30
23 AVRIL	8H	8h30

8.3 Jour de course : SAMEDI 22 AVRIL

8.4 Nombre de courses : 1

8.5 L'heure du premier signal d'avertissement : 8H00

8.6 Jour de course : DIMANCHE 23 AVRIL

8.7 Nombre de courses : 2

8.8 L'heure du premier signal d'avertissement : 9H30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter un certificat de JAUGE valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU : Estuaire de la gironde

12 LES PARCOURS : Seront donnés avec les IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

BATEAUX HABITABLES			
Flottes	Groupes	Rating net	Type de bateaux
Flotte 1 (flamme 1)	A, B, C, D et R	De 6 à 13.4	Croiseurs légers et régate
Flotte 3 (flamme 3)	C, D, E et R	De 13,5 à 20.4	Croiseurs dplt normal et régate
Flotte 5 (flamme 5)	D, E et R	De 20.5 à 33	Croiseurs dplt normal à lourd

14.2 1 course est nécessaire pour valider la compétition.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Le dimanche 23 avril au club house BLAYE NAUTIQUE

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les bateaux participants pourront accoster à la halte nautique de BLAYE en s'informant auprès de : Jean-Paul RICHARD : 06 89 92 30 24.

ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course se situera :

Samedi 22 avril entre la bouée 60 et la bouée 13B.
Le départ et l'arrivée devant BLAYE

Dimanche 23 avril parcours construits devant BLAYE